

Synthèse



Le vieillissement de la population dans le Grand Est

Répondre à la pluralité des parcours de vie

Ce rapport et avis sur le vieillissement de la population dans le Grand Est, adopté par le CESER le 8 octobre 2020, a été réalisé par la commission aménagement des territoires du CESER élargie aux membres volontaires.

Contexte

Depuis des années, les enjeux cruciaux du vieillissement et de la dépendance sont négligés, malgré les multiples rapports (le rapport LibaultI sur le Grand âge et l'autonomie du 28 mars 2019 étant le dernier en date) et les alertes du personnel soignant.

En 2015, la Région comptait 1 379 069 personnes de 60 ans et plus (soit 24,8% de la population), dont 317 322 de plus de 85 ans (soit 5,7% de la population). L'évolution de l'espérance de vie devrait faire augmenter le nombre de plus de 60 ans d'un tiers d'ici 2030. Le nombre de personnes dépendantes (135 000 en 2015) devrait évoluer tout aussi rapidement (+35% d'ici 2030) ainsi que les facteurs de risque liés au grand âge (maladies dégénératives, maladies métaboliques...).



Quelle sera leur place dans la société du futur ?

Qu'elles vivent à domicile, où elles sont privées des visites de leurs proches voire des aides quotidiennes, du fait du confinement ; Qu'elles vivent dans un EHPAD, bouclé voire contaminé ; Qu'elles soient hospitalisées, « triées » en fonction de leur âge parce que notre système de santé ne parvient pas à prendre en charge l'ensemble des patients... Les personnes âgées sont les premières victimes du COVID-19.

Comment allons-nous prendre en compte les crises sanitaires et leurs conséquences sur les personnes âgées en perte d'autonomie ?

Constats

Prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'isolement, innovation au service du bien-être, solutions d'hébergement qui doivent correspondre aux parcours de vie, liens intergénérationnels, répartitions de l'offre de soins, formations des professionnels médicaux et paramédicaux, coopérations sanitaires transfrontalières : le CESER souhaite attirer l'attention des collectivités régionales sur la nécessaire transformation des politiques qui visent à mieux insérer les personnes âgées dans notre société et à faire face à la perte d'autonomie.

Préconisations et recommandations

Afin d'anticiper l'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, le CESER souhaite mettre en place une stratégie en 5 axes :

1. Sur la prévention, le CESER souhaite qu'une communication interdépartementale sur les CLIC (Centre locaux d'information et de coordination) soit mise en place. Ils sont la porte d'entrée à privilégier pour toute personne en perte d'autonomie. Le CESER soutient la mise en place d'une politique globale pour l'innovation et le développement d'une filière « Silver economy » dans le Grand Est visant notamment le bien-être et le maintien à domicile des personnes âgées.

2. Sur l'hébergement, le CESER recommande le développement d'immeubles et de quartiers intergénérationnels et mixtes socialement afin de lutter contre l'isolement. Il souhaite que soient soutenus le développement et l'amélioration de la prise en charge dans les résidences seniors et les EHPAD privés à but non lucratif.

3. Pour les personnels médicaux et paramédicaux, le CESER préconise la mise en place, à l'échelle des départements, des conférences des métiers du Grand âge afin de coordonner les formations et les besoins en professionnels médicaux et non médicaux en tenant compte des spécificités transfrontalières de certains territoires. Une obligation de services de quelques années après la formation initiale dans certaines filières en tension (médecins, infirmiers...) pourrait être expérimenté sur certains territoires. Le CESER souhaite l'ouverture d'un droit à la formation pour les aidants familiaux.

4. Sur l'accès aux soins, le CESER recommande d'étendre les expérimentations entre la France et la Belgique (mise en place de zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers et coopération des SMUR...) à l'ensemble des territoires frontaliers du Grand Est (Luxembourg, Allemagne, Suisse).

5. Sur l'organisation et le financement du système de santé, le CESER souhaite une amélioration de la coordination entre les instances territoriales de santé et il encourage à donner une plus grande place des professionnels de santé dans la gouvernance des Agences régionales de santé (ARS). Il recommande la mise en place d'un fonds de financement commun franco-luxembourgeois et franco-suisse pour l'accompagnement de la perte d'autonomie.



Valérie VIANA
Présidente
de la commission



Michèle TREMOLIERES
Rapporteuse
de la commission